

Présentation du nouveau Code minier Gagnant-gagnant !

Willy NDONG
Libreville/Gabon

LE nouveau Code minier a été promulgué le 11 juin 2019. Hier, à l'immeuble du 2- Décembre, le ministre des Mines, Tony Ondo Mba a réuni l'ensemble des points focaux des différents ministères impliqués par les questions minières, pour décortiquer ce nouvel instrument. (...) comme vous le savez, le secteur minier est déclaré d'intérêt stratégique pour l'économie nationale et les générations futures", a indiqué d'entrée le membre du gouverne-



le nouveau Code minier est le fruit de la réflexion de plusieurs acteurs dont la société civile, les opérateurs du secteur et les différentes administrations concernées par les questions de Mines.

Photo : DR



Le ministre des Mines, Tony Ondo Mba, remettant symboliquement quelques exemplaires du nouveau Code minier au SG du ministère, Jeannot Kalima.

Photo : DR

ment. Fruit de la réflexion entre différents acteurs issus de la société civile, des opérateurs du secteur, des ministères des Mines, de l'Économie, le nouveau

Code minier comporte 298 articles minutieusement traités de manière consensuelle par les différents experts commis à l'élaboration de ce document. Outre la promo-

tion et la protection des investissements miniers, on y retrouve également des sujets se rapportant à la bonne gouvernance, à la recherche minière, à la fiscalité, à la radioactivité,

à la transformation locale des ressources minérales, à la sous-traitance, à la réhabilitation de l'après-mine, à la formation... **ATTRACTIVITÉ** • Pour intéresser davantage les

opérateurs du secteur, le gouvernement a prévu de les exonérer d'impôts, de droits de taxes et redevances dans leurs activités en phase opérationnelle, de recherche et de développement. Avec le nouveau code, les opérateurs du secteur des mines sont tout aussi gagnants que l'État. Mais également les populations riveraines des exploitations des mines. L'État, en ce qui le concerne, verra ainsi ses recettes augmenter du fait, entre autres, du partage de production et de l'arrivée de nouvelles entreprises.

Petit angle

Les communautés locales auront leur fonds de développement

W.N.
Libreville/Gabon

L'UNE des grandes innovations du nouveau Code minier, est, inéluctablement, la prise en charge des projets de développement des communautés locales vivant dans les régions d'implantation des différents sites miniers. Ainsi, prenant, plus que jamais en compte les préoccupations desdites populations, vivant pour la plupart dans la précarité et la pauvreté, les autorités du pays ont décidé de leur faire partager les fruits de la croissance. Ainsi, l'article 60 dudit code stipule clairement que le Fonds de développement des communautés locales est destiné au

financement des projets socio-économiques au bénéfice des communautés locales de la région d'implantation des sites miniers. Ce fonds servira également au financement des programmes de reconversion économique de la localité concernée. S'agissant des fonds qui seront alloués aux communautés, ils seront liquidés chaque année par l'administration en charge des mines. Comment sera géré ledit fonds ?

"Les produits des recettes minières sont de divers ordres. On y retrouve la redevance minière proportionnelle, la redevance superficiaire, la taxe d'extraction des matériaux de carrières et les droits fixes. Sur les différents produits des recettes, 20 % iront di-



Le Fonds de développement des communautés locales permettra de financer des projets des populations vivant là où sont exploitées les mines au Gabon. A l'image ici de la ville de Moanda.

Photo : Claude-Médard Minko

rectement dans les caisses du Fonds de développement des communautés locales. Ainsi, un comité de gestion sera mis en place. Il sera composé de l'administration des mines, de l'Économie, des collectivités locales, de l'entreprise mi-

nière et des représentants des populations locales. Des projets de développement commun seront retenus par le comité de gestion pour être financés", a expliqué le conseiller juridique du ministre des Mines, Valéry Nzogou Angone.

C'est donc une bonne nouvelle pour ces populations qui devront désormais

présenter des projets qui auront un impact significatif sur leur vie.

Emplois dans le secteur des mines Priorité aux locaux

W.N.
Libreville/Gabon

LE nouveau Code minier fait également la part belle aux employés nationaux. Il stipule clairement en son chapitre V, article 43, que les titulaires des autorisations et des titres miniers ainsi que les sous-traitants miniers sont tenus d'employer en priorité les nationaux, à qualifications et expériences équivalentes.

S'agissant des formations, lesdites entreprises sont tenues, chaque année, d'établir un programme de formation de leurs personnels, d'offrir des stages d'entreprises aux nationaux, tout en établissant un plan progressif de transferts des savoir-faire, d'expertise et de responsabilisation des nationaux aux postes des sociétés concernées. Tout un programme !

Forum d'entrepreneuriat de la Fondation Tony Elumelu Les "petits pots de l'Ogooué" étaient à Abuja

Willy NDONG
Libreville/Gabon

LA Fondation Tony Elumelu pour l'entrepreneuriat a organisé, du 26 au 27 juillet dernier, à Abuja, capitale fédérale du Nigeria, la cinquième édition du plus grand forum panafricain de l'entrepreneuriat. Ce conclave, qui a vu la participation de plusieurs chefs d'État africains du continent, dont Paul Kagame du Rwanda, Macky Sall du Sénégal, Félix Tshisekedi de la République démocratique du Congo, ainsi que le vice-président du Nigeria, Dr Ruhakana Rugunda, a également réuni plus de 5 000 participants venus de 54 pays africains, dont des représentants des 7 521 bénéficiaires du Programme d'entrepreneuriat de la Fondation Tony



Jessica Allogo, fondatrice de la société les petits pots de l'Ogooué, lors de l'exposition de ses produits au Nigeria.

Photo : DR



Chioma Mang (c), directrice générale de UBA-Gabon, lors de la rencontre d'Abuja.

Photo : DR

Elumelu. Parmi ces derniers, notre compatriote Jessica Allogo, lauréate 2017 et fondatrice de la société les petits pots de l'Ogooué, spécialisée dans la fabrication de confitures artisanales faites à base de fruits locaux. Au cours de ce forum, Tony Elumelu a réitéré

l'urgence de créer des emplois sur le continent afin de catalyser le développement de l'Afrique. "L'extrémisme est un produit de la pauvreté et du chômage. La pauvreté, où qu'elle se trouve, est une menace pour tous et surtout. Si nos dirigeants comprennent la raison et la

raison d'être de la réussite de nos jeunes, ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour les soutenir", a-t-il fait savoir. Jessica Allogo a expliqué la présence des petits pots de l'Ogooué à Abuja en ces termes : " Ces deux jours intenses furent une expérience incroyable pour

notre entreprise. Nous avons eu le plaisir de faire découvrir nos créations à la population nigériane qui a été séduite par la fraîcheur et l'originalité des saveurs. Nous avons aussi rencontré de nombreux entrepreneurs talentueux de toute l'Afrique et avons eu l'opportunité de bâtir un véritable réseau. Réseau

sur lequel nous comptons bien nous appuyer afin de développer notre stratégie de déploiement sur le continent". S'agissant de la pénétration sur le marché de l'étranger de ses petites merveilles, Jessica Allogo nous a fait savoir, à son retour d'Abuja : " nous avons déjà un point de vente à Douala, deux à Abidjan et un à Paris". Pour ce qui est des perspectives, elle note que "ces précieuses rencontres sont autant de points d'entrée sur de nouveaux marchés. Nous avons pu aussi découvrir ce qui se fait de mieux au Nigeria en termes de production agroalimentaire". "Découvrir les tendances food sur le continent, autant de sources d'inspiration pour innover et développer de nouveaux produits".